

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2021

RENFORCEMENT DU RÔLE DU DÉFENSEUR DES DROITS EN MATIÈRE DE
SIGNALEMENT D'ALERTE - (N° 4375)

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.